

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2019
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD**

1 formulaire par répondant

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ :

Les renseignements fournis sont utilisés à des fins d'information auprès du personnel afin d'assurer la sécurité des participants.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENT SUR LE(S) PARTICIPANT(S) – (tous les enfants à inscrire)

:Prénom	Nom	Âge au 25 juin 2019
1.		
2.		
3.		
4.		

SECTION 2 – RENSEIGNEMENT SUR LES RÉPONDANTS (PARENTS OU TUTEURS)

Nom :	Prénom :
Père :__ Mère :__ Tuteur :__ % __ (si 2 payeurs)	NAS :
Nom :	Prénom :
Père :__ Mère :__ Tuteur :__ % __ (si 2 payeurs)	NAS :

SECTION 3 – AUTORISATION DE DÉPART

J'autorise mon enfant à quitter seul à pied	INITIALE :
J'autorise mon enfant à quitter seul à vélo	INITIALE :
J'autorise mon enfant à quitter avec :	INITIALE :
J'autorise mon enfant à quitter avec :	INITIALE :
EN CAS D'URGENCE APPELEZ :	
1-NOM :	NUMÉRO :
2-NOM :	NUMÉRO :

SECTION 4 – COÛTS ET SERVICES OFFERTS POUR CHAQUE PARTICIPANT

Horaire régulier de 9h à 16h du lundi au vendredi - **180.00\$** pour toute la saison, du 25 juin au 9 août 2019

SECTION 5 – ADMINISTRATION – FRAIS

nbre d'enfants : (1=180\$; 2=270\$; 3=270\$; 4=360)	\$
Surcharge non résidant x 50%	\$
Total pour ce répondant	\$
Paiement effectué par chèque no :	Date :
Solde à payer au plus tard le 25 juin 2019	ou Comptant : _____ \$

SECTION 6 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Apportez votre formulaire complété le 13 mai 2019, entre 16h et 19h, avec 50% des frais d'inscription

- ☞ EN ARGENT COMPTANT, sur place seulement lors de la journée ou de la soirée d'inscriptions, le paiement doit être fait en entier.
- ☞ PAR CHÈQUE, au bureau municipal ou sur place lors des sessions d'inscriptions, le paiement doit être fait en entier, soit :
 - **Un seul versement**, le chèque doit être daté du jour de l'inscription
 - **Deux versements :**
 - 1^{er} chèque : daté de la journée d'inscription;
 - 2^e chèque : daté au plus tard de la première journée du camp, soit le 25 juin 2019.

Prendre note que des frais de 25,00 \$, pour tout chèque sans provision, seront chargés

REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement dans ces deux cas :

- Pour des raisons de santé, de blessure ou de maladie l'enfant ne peut poursuivre les activités du SAE. Un certificat médical sera exigé.
- Lorsque l'activité extérieure est annulée par le SAE.

Les remboursements sont calculés selon la Loi en vigueur à l'Office de la protection du consommateur.

- Un avis écrit doit être envoyé ou remis au gestionnaire du SAE. Le montant du remboursement est calculé à partir de la date de réception de l'avis. Le remboursement est appliqué sur les semaines non utilisées suivant la réception de l'avis.

Des frais de 10 % sont conservés par le SAE pour les semaines annulées après le début du camp plus les frais de matériel (si applicable).

SECTION 7 – INFORMATION SUR LES SERVICES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS

RECONNAISSANCE DES RISQUES INHÉRENTS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS ET REFUS D'UN PARTICIPANT

- Je reconnais qu'il y a des risques inhérents à la pratique d'activités. Le camp n'est aucunement responsable de tout incident ou inconfort causé aux participants mentionnés sur le présent formulaire d'inscription.

- Le camp se réserve le droit de refuser un participant ou même d'annuler son inscription, sans remboursement, en raison d'informations inexacts ou insuffisantes ou pour des questions de sécurité envers lui-même ou les autres participants.

Le camp se réserve le droit de refuser un participant pour les raisons suivantes : non paiement, non respect répétitif du code de vie ou informations inexacts sur le participant.

RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR ET AU SERVICE DE GARDE

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du code de vie de groupe afin d'en informer votre enfant. Si, par inadvertance, vous n'avez pas récupéré la documentation lors de l'inscription, vous devez tout de même en prendre connaissance en communiquant avec nous au numéro de téléphone suivant : **819 844-2463**

Le parent doit venir chercher son enfant aux heures définies. En aucun cas les animateurs iront porter l'enfant à la maison.

Ce code de vie stipule que certains comportements inadéquats peuvent faire l'objet d'une expulsion temporaire ou définitive selon le cas, et sans remboursement.

- PHOTO ET VIDÉO : J'accepte que mon enfant soit pris en photo ou en vidéo et que le SAE puisse les utiliser gratuitement à des fins publicitaires dans ses documents : Oui Non

- TRANSPORT : J'accepte que mon enfant soit transporté par les animateurs du service d'animation estivale de la municipalité d'East Hereford pour les activités seulement.

J'ai lu et compris les sections 6 et 7 du présent formulaire

INITIALE :

J'ai rempli, signé et joint la **fiche santé** de tous les participants

INITIALE :

SECTION 8 - SIGNATURE

Je reconnais que pour assurer aux enfants un séjour sécuritaire et de qualité, le Service d'Animation Estivale (SAE) se doit d'obtenir, au sujet des enfants, les informations les plus complètes possibles. Par la présente, je déclare que toutes les informations requises ont été fournies pour permettre l'inscription DE L'ENFANT / DES ENFANTS :

au SAE, et que ces informations sont exactes et complètes.

Le Service d'animation estivale n'est aucunement responsable de tout incident ou inconfort causé à l'enfant ci-dessus mentionné et se réserve le droit de refuser un enfant ou ne plus l'accepter en raison d'informations inexacts ou insuffisantes et même annuler son inscription.

Signature

Date